



## Les travaux de la semaine passée



### AU PARLEMENT

#### Interdiction des violences éducatives ordinaires



Le 2 juillet, les sénateurs ont adopté la proposition de loi relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires.

Ce texte vise notamment à compléter la définition de l'autorité parentale prévue dans le code civil en y inscrivant le principe selon lequel « *les enfants ont droit à une éducation sans violence. Les titulaires de l'autorité parentale ne peuvent user de moyens d'humiliation tels que la violence physique et verbale, les punitions ou châtiments corporels, les souffrances morales* ».

Selon les auteurs du texte, « *87 % des enfants subissent quotidiennement des pratiques punitives et coercitives auxquelles les parents ont recours "à titre éducatif"* ». ([en savoir plus](#))

#### Réunion du groupe d'étude Forêt et Filière bois



Le groupe d'études Forêt et Filière bois dont Jacques LE NAY est vice-président, a organisé le 3 juillet une réunion en présence d'Alain CANET, agronome et agroforestier. Il fait partie des experts qui font avancer la cause *Pour une Agriculture du Vivant*. Alain CANET est également très investi au sein de l'Association Française d'Agroforesterie et de la Fédération Européenne d'Agroforesterie.

Les potentiels de développement et les avantages de l'agroforesterie ont largement été abordés au cours de cette séquence d'échange.

#### Défense européenne et situation de la Turquie



Le 3 juillet, la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a examiné le rapport d'information de Ronan LE GLEUT et Hélène CONWAY-MOURET sur la défense européenne.

Elle a ensuite procédé à l'examen du rapport d'information de Ladislav PONIATOWSKI et Jean-Marc TODESCHINI sur la situation en Turquie.

#### Déplacement à Istres



Le 4 juillet, La commission s'est rendue dans l'Indre, sur la base d'Istres, à la rencontre des équipages de l'armée de l'air. La visite du MRTT Phénix, la mise en œuvre du plan « famille » et la rencontre avec les forces aériennes stratégiques étaient au programme de cette journée.

Ce déplacement fut l'occasion d'évoquer les enjeux de l'armée de l'air et de la base aérienne mais aussi de découvrir une partie des capacités de combat de l'aviation française. Jacques LE NAY et ses collègues ont pu assister à une démonstration de ravitaillement en vol de Mirages 2000 et de Rafale depuis le nouvel Airbus Phoenix de l'armée de l'air. ([voir la vidéo](#))

#### Questions d'actualité au Gouvernement



Le 4 juillet, les sénateurs ont interrogé le Gouvernement ([voir la vidéo](#)) à l'occasion de la séance de questions d'actualité.

Elisabeth BORNE, ministre chargée des Transports a été interpellée sur la **gestion des pannes à la SNCF et la prise en charge des « naufragés »**. Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé a été interrogée sur la **pénurie de lait pour les bébés allergiques aux protéines de lait de vache**. Jean-Baptiste LEMOINE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères a quant à lui été interpellé à plusieurs reprises sur l'**accord avec le Mercosur** par de nombreux élus qui ont manifesté leur opposition à l'accord de libre-échange conclu il y a une semaine entre l'Union européenne (UE) et le Mercosur, dénonçant « *une aberration* » et « *une grosse erreur* ».

Les **conséquences de la canicule**, l'**apprentissage** et la **situation des français de l'étranger** font aussi partie des questions posées aux membres de l'exécutif.

#### Féminicides, 150 sénateurs signent une tribune pour alerter le Gouvernement



74 féminicides ont eu lieu depuis le 1er janvier, tandis que 130 femmes sont mortes en 2017 en France, contre 123 en 2016.

« Où est la grande cause du quinquennat ? » s'alarment plus de 150 sénateurs dont Jacques LE NAY dans une [tribune publiée vendredi 5 juillet dans le journal Libération](#) alors que 74 femmes sont décédées depuis le 1er janvier, selon un collectif qui dénombre ces meurtres de femmes par leur conjoint ou ex-conjoint.

« *Vaincre ce fléau est d'abord et surtout une affaire de ressources financières et humaines* », estiment ces 150 parlementaires, appelant à une plus grande utilisation des bracelets électroniques pour prévenir de telles violences.

Mardi 9 juillet 2019À 14 heures 30 :

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à améliorer la trésorerie des associations (texte de la commission, n° 600 rect., 2018-2019)

À 16 heures 45 :

- Questions d'actualité au Gouvernement

À 17 heures 45 et, éventuellement, le soir :

- Suite de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, visant à améliorer la trésorerie des associations (texte de la commission, n° 600 rect., 2018-2019)

- Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, relative à la création du Centre national de la musique (texte de la commission, n° 612, 2018-2019)

Mercredi 10 juillet 2019À 14 heures 30 et, éventuellement, le soir :

- Sous réserve de sa transmission, nouvelle lecture du projet de loi pour la conservation et la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris et instituant une souscription nationale à cet effet (A.N., n° 1980)

- Deuxième lecture de la proposition de loi, modifiée par l'Assemblée nationale en première lecture, de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés (texte de la commission, n° 604, 2018-2019)

Jeudi 11 juillet 2019À 10 heures 30 :

- Conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés (texte de la commission, n° 616, 2018-2019)

À 14 heures 30 et, éventuellement, le soir :

- Débat sur l'orientation des finances publiques et projet de loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2018 (procédure accélérée) (n° 589, 2018-2019)

Source <http://www.senat.fr/>**Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN**E-mail : [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr)Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>

Palais du Luxembourg  
15, Rue de Vaugirard  
75006 PARIS  
Tél : 01 42 34 15 42



Permanence parlementaire  
5, rue du Docteur Berthy  
56240 PLOUAY  
Tél : 02 97 11 61 20

*Collaborateurs parlementaires*

Sarah DAÏRI — Benjamin PERRONNO

Tél : 01 42 34 20 00 — E-mail : [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr)*Collaborateurs parlementaires*

Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66

Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Laurence FANE — [laurence.fane@orange.fr](mailto:laurence.fane@orange.fr)

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Vous pouvez à tout moment utiliser l'adresse [j.le-nay@senat.fr](mailto:j.le-nay@senat.fr) pour vous en désabonner en indiquant dans l'objet du message désabonnement